

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 26

AMENDEMENT

présenté par

Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, Mme Minard, M. Hetzel, M. Duparay, M. End,
Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier et M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur le taux d'entraînement de nos forces armées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Maintenir la supériorité de nos forces est un pilier de cette LPM, mais la réalité du terrain est plus fragile : le manque d'entraînement atteint un seuil préoccupant. À l'heure où les tensions mondiales imposent un durcissement opérationnel, cet amendement demande un état des lieux exhaustif et un plan d'action concret pour combler ces lacunes.